



À la découverte du parc national Yoho

2019-2020



Also available in English

 Carrière Walcott, randonnées guidées jusqu'aux fossiles des schistes argileux de Burgess

R. Creary / Parcs Canada



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Parcs des montagnes
Rocheuses canadiennes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 1984

Canadian Rocky
Mountain Parks
inscribed on the World
Heritage List in 1984

R. Creary/Parcs Canada

Notre récit

Les montagnes Rocheuses font partie des territoires où vivaient les Autochtones depuis des milliers d'années; toutefois, il y a eu de nouveaux arrivants dans un passé récent. En 1858, lors d'une célèbre expédition dans l'Ouest pour trouver des tracés pour les voies ferrées, le D^r James Hector devint le premier Européen à cartographier le col qui allait devenir un important couloir de transport. Après que le cheval du docteur l'eut renversé d'une ruade à la poitrine, l'endroit prit le nom de col Kicking Horse (col du Cheval-qui-ruie).

Plus tard, le Canadien Pacifique, dont la voie ferrée transcontinentale passait par le col, construisit des restaurants au pied du mont Stephen pour éviter d'avoir à pousser les lourds wagons-restaurants jusqu'au sommet de la montagne. Cette mesure ouvrit la voie à la création de la réserve du mont Stephen, rebaptisée parc national Yoho en 1901.

Huit ans plus tard, un scientifique en visite, Charles Doolittle Walcott, découvrit les fossiles des schistes argileux de Burgess sur le mont Wapta. Ces organismes marins préservés dans leurs moindres détails nous offrent un aperçu d'un monde qui existait il y a plus de 505 millions d'années. Avec des fossiles d'importance mondiale, ses 36 sommets culminant à plus de 3 000 m, sa turbulente rivière Kicking Horse et ses nombreuses chutes d'eau à couper le souffle, il n'est pas surprenant que le parc permette aux visiteurs de faire de nouvelles découvertes personnelles.



R. Creary/Parcs Canada

Un site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Quatre des parcs nationaux des montagnes – Banff, Jasper, Yoho et Kootenay – font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, que l'UNESCO a créé pour l'agrément de tous les peuples et l'enrichissement de leurs connaissances.

Parmi les attributs qui ont concouru à cette désignation figurent les vastes étendues sauvages, la diversité de la flore et de la faune, la beauté naturelle exceptionnelle et la présence de joyaux tels que le lac Louise, le lac Maligne, le champ de glace Columbia et les gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess.

Bienvenue au parc national Yoho

Rendez-vous au **centre d'accueil du parc national Yoho**, en bordure de la Transcanadienne, à Field. Le personnel de Parcs Canada vous fournira des renseignements à jour sur le parc et vous aidera à planifier votre séjour!

Profitez-en pour admirer une importante collection de fossiles trouvés dans les gisements de schistes argileux de Burgess et pour observer des trains miniatures qui traversent une maquette des tunnels en spirale.

N'oubliez pas de vous arrêter à la boutique des Amis de Yoho pour acheter des souvenirs, des guides de poche et des cartes topographiques. L'accès au réseau Wi-Fi est gratuit.

Heures d'ouverture du centre d'accueil :

Du 1^{er} au 30 mai : de 9 h à 17 h

Du 1^{er} juin au 30 septembre : de 8 h 30 à 19 h

De 1^{er} au 14 octobre : de 9 h à 17 h

Du 15 octobre au 31 mars 2020 : Fermé, mais les toilettes sont accessibles à longueur d'année.

Toutes les autres installations du parc sont généralement ouvertes de la mi-mai à la mi-octobre. Toutes les dates d'ouverture sont tributaires de la météo.

250-343-6783

pc.yohoinfo.pc@canada.ca

Faites connaissance avec nos interprètes

Vous voulez en savoir davantage sur le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du parc Yoho? Laissez des interprètes bien renseignés vous dévoiler les récits des aires protégées de Parcs Canada.

Vous trouverez nos interprètes sympathiques dans les campings et les aires de fréquentation diurne du parc national Yoho tout au long de l'été.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/interpretation-yoho pour obtenir plus d'information sur les expériences d'interprétation offertes dans le parc national Yoho.

parcscanada.gc.ca/yoho



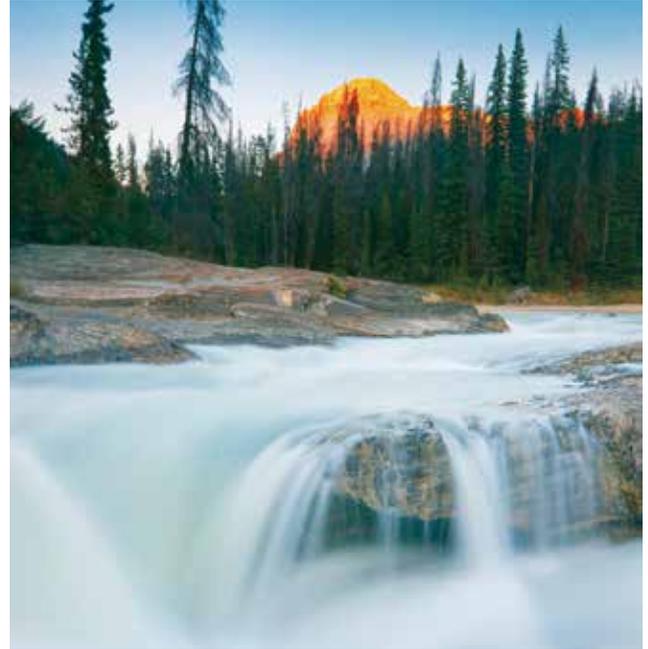
[facebook.com/pnyoho](https://www.facebook.com/pnyoho)



twitter.com/pnyoho

Hébergement et attractions à Field:
field.ca (en anglais seulement)

Tourism Golden :
1-800-622-4653
tourismgolden.com (en anglais seulement)



P. Essick

Soutenir nos parcs

Des droits d'entrée sont perçus dans la plupart des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Ils y sont ensuite réinvestis à l'appui des installations et des services fournis aux visiteurs. Ainsi, chaque fois que vous visitez un parc ou un lieu historique, vous investissez dans son avenir – et dans un legs destiné aux générations à venir. Obtenez votre laissez-passer d'une journée ou votre carte d'entrée à un poste d'entrée, à un centre d'accueil ou au poste d'accueil d'un camping tenu par du personnel.

LAISSEZ-PASSER D'UNE JOURNÉE

Le laissez-passer d'une journée est valide dans les parcs nationaux Yoho, Kootenay, Banff et Jasper. Indépendamment de l'heure d'entrée, le laissez-passer est valide jusqu'à 16 h le lendemain.

Adulte (18-64 ans)	9,80 \$
Aîné (65 ans et plus)	8,30 \$
Jeune (0-17 ans)	GRATUIT
Famille/groupe	19,60 \$
<i>(jusqu'à 7 personnes dans un même véhicule)</i>	
Groupe commercial, par personne	8,30 \$

CARTE D'ENTRÉE DÉCOUVERTE DE PARCS CANADA

La carte d'entrée Découverte est valide pendant 12 mois à partir de la date d'achat et vous donne un accès illimité aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux lieux historiques nationaux du pays.

Adulte (18-64 ans)	67,70 \$
Aîné (65 ans et plus)	57,90 \$
Famille/groupe	136,40 \$
<i>(jusqu'à 7 personnes dans un même véhicule)</i>	

Dix activités à ne pas manquer



R. Creary/Parcs Canada



M. Bradfield



Destination BC/D. Heath



M. Bradfield



S. Fuller/Parcs Canada

1 RANDONNÉES GUIDÉES JUSQU' AUX FOSSILES DES SCHISTES DE BURGESS

Rencontrez vos ancêtres et tenez dans vos mains un fragment de l'histoire de la Terre au cours d'une randonnée guidée jusqu'aux gisements fossilifères de la carrière Walcott ou du mont Stephen. Accès restreint et réservations obligatoires. Consultez le site reservation.pc.gc.ca pour réserver votre place. Nous acceptons les réservations tardives!

2 CAMPING

Du camping sous la tente? En VR? Profitez d'une escapade en famille dans l'un des quatre campings rustiques du parc. Faites rôtir des guimauves, optez pour une randonnée ou promenez-vous dans le village de Field. Dans les campings du parc national Yoho, l'aventure n'est jamais loin!

3 ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION

Pourquoi le lac Emerald est-il si vert? Quelle est la hauteur des chutes Takakkaw? Quel est le lien entre les fossiles et la Guerre des étoiles? Obtenez les réponses à ces questions et plus encore au cours de l'une des nombreuses activités d'interprétation offertes chaque jour en juillet et en août.

4 VILLAGE DE FIELD

Passez un après-midi à Field pour goûter l'hospitalité des montagnes. Passez la nuit dans un gîte touristique au cachet unique, achetez le souvenir parfait dans une boutique de cadeaux ou savourez les délices culinaires de ce charmant hameau.

5 LAC EMERALD

Admirez des montagnes et des fleurs sauvages splendides pendant un après-midi de promenade autour de ce lac aux apparences de pierre précieuse. Apportez un pique-nique ou faites une excursion en canot pour voir les sommets environnants d'une autre perspective.

6 PONT NATUREL

Contemplez la puissance de la rivière Kicking Horse, qui s'enfonce sous un pont sculpté naturellement dans la roche. Cette rivière fougueuse (dont le nom anglais signifie cheval qui rue) doit son nom à une ruade presque mortelle qui assomma James Hector lors d'une expédition dans le secteur en 1858.

7 CHUTES TAKAKKAW

Profitez d'une balade panoramique en voiture sur la route de la Vallée-de-la-Yoho. Rafraîchissez-vous au pied d'une cascade rugissante, l'une des plus hautes du Canada. C'est le temps de **#serapprocher**. Prenez un égoportrait dans les chaises rouges et faites-nous part de votre aventure!

8 BELVÈDÈRES DES TUNNELS-EN-SPIRALE

Observez les trains qui circulent dans les tunnels en spirale depuis les belvédères aménagés sur la Transcanadienne ou la route de la Vallée-de-la-Yoho. Découvrez les pics majestueux et les immenses versants qui ont servi de toile de fond aux récits du lieu historique national du Col-Kicking Horse.

9 RANDONNÉE

Lacez vos bottes de randonnée pour une aventure épique dans l'arrière-pays! Explorez le parc comme le faisaient les premiers gardes de parc sur les sentiers du Point-de-Vue-du-Pic-Paget ou du Mont-Hunter ou optez plutôt pour un après-midi de balade aux chutes Hamilton.

10 CHUTES WAPTA

Cette cascade de 30 m de hauteur et de 150 m de largeur est la plus imposante de la rivière Kicking Horse. Faites une randonnée facile de 4,6 km (aller-retour) dans une forêt verdoyante jusqu'à un point de vue splendide. *Remarque : La route de 2 km qui mène aux chutes Wapta est fermée aux véhicules de la fin d'octobre à la fin de mai.*



K. Smith

Aventures d'une demi-journée

ROULEZ SUR UNE PROMENADE PANORAMIQUE

Quittez la Transcanadienne et partez à l'aventure! Suivez la route du Lac-Emerald pour découvrir un joyau des Rocheuses canadiennes en faisant du canot, de la marche ou du ski autour du magnifique **lac Emerald**. De la fin juin au début octobre, parcourez en voiture ou à vélo les 13 km de la promenade de la Vallée-de-la-Yoho. Constatez toute la puissance des **chutes Takakkaw** – l'une des plus hautes du Canada. Apportez de quoi pique-niquer ou faites une halte aux **belvédères des Tunnels-en-Spirale** pour voir passer les trains qui montent en colimaçon.

DÉGOURDISSEZ-VOUS!

Optez pour une randonnée facile jusqu'à un lac paisible de l'arrière-pays. La randonnée de 6,2 km (aller-retour) dans une forêt mature jusqu'au **lac Sherbrooke** plaira à toute la famille. Détendez-vous près de ce lac glaciaire et imprégnez-vous des vues sur les pics environnants. Vous voulez un défi supplémentaire? À la fourche du sentier, bifurquez vers l'est pour grimper jusqu'au **point de vue du Pic-Paget**. Admirez la vue sur le col Kicking Horse et découvrez l'importance de cet ancien poste de guet des feux de forêt.

Une journée entière de plaisir

FAITES LA TOURNÉE DES CHUTES

Explorez à pied cinq des cascades les plus impressionnantes du parc. Sentez la vapeur d'eau fraîche sur votre visage aux **chutes Takakkaw** et prenez un égoportrait dans les chaises rouges, puis empruntez le **sentier des Chutes-Laughing** jusqu'aux **chutes Point Lace** et **Angel's Staircase**. Grimpez dans une forêt mature jusqu'aux chutes Laughing avant de poursuivre votre route sur un sentier historique tracé par le Canadien Pacifique. Vous aboutirez aux **chutes Twin**, où deux cascades dévalent une immense paroi en calcaire.

PROFITEZ DE LA VUE

Grimpez au-dessus de la limite forestière le long du circuit **Iceline** pour obtenir une vue en plongée sur les vallées et les pics majestueux du parc. Mettez-vous en route de bonne heure au camping des Chutes-Takakkaw et suivez le sentier jusqu'aux **chutes Laughing**. De là, il faut monter de façon soutenue en forêt pour aboutir à une magnifique vallée suspendue. **La vallée de la Petite Yoho** vous offre des vues saisissantes sur le chaînon President. Poursuivez votre chemin sur ce **sentier emblématique au milieu des glaciers** tout en contemplant les montagnes environnantes et les chutes Takakkaw, qui coulent en contrebas. Sur le chemin du retour, arrêtez-vous au **lac Yoho** pour quelques instants de détente dans les chaises rouges.

Randonnée pédestre

Type	Sentiers de randonnée estivaux	Durée approx. (aller-retour)	Distance (aller-retour)	Gain d'altitude
Randonnées courtes	1 Chutes-Wapta  Accès vers l'est	1,5 heure	4,6 km (de la fin d'oct. à la fin de mai : 8,6 km)	gain/perte 30 m
	2 Lac-Emerald	2 heures	5,2 km	minime
	3 Chutes-Hamilton	30 minutes	1,6 km	minime
	4 Centenaire	45 minutes	2,5 km	minime
	5 Promenade-dans-le-Passé	1,5 heure	3 km	90 m
Randonnées d'une demi-journée	7 Lac-Sherbrooke  Accès vers l'ouest	3 heures	6,2 km	165 m
	8 Ligne-de-Partage-des-Eaux	2 heures	6 km	minime
	9 Lac-Ross	2 heures	6,4 km	100 m
	10 Chutes-Laughing	3,5 heures	8,8 km	125 m
	12 Point-de-Vue-du-Mont-Hunter  Accès vers l'est	3 heures	7,2 km	410 m
Randonnées d'une journée et avec coucher	14 Cheminées-des-fées	2,5 heures	5,2 km	325 m
	15 Bassin-Emerald	3,5 heures	9,2 km	225 m
	16 Point-de-Vue-du-pic-Paget  Accès vers l'ouest	3 heures	7 km	520 m
	17 Lac-Hamilton	5 heures	11 km	850 m
	18 Col-Yoho	5 heures ou 2 jours	12,8 km	530 m
	19 Chutes-Twin	6 heures ou 2 jours	16,4 km	300 m
	22 Triangle-Emerald	8 heures	19,7 km	880 m
	23 Iceline par la Vallée-de-la-Petite-Yoho	8 heures ou 2 jours	20,8 km	710 m
	24 Iceline par le lac Celeste	7 heures	17,5 km	695 m
	26 Mont-Whaleback	7,5 heures	21,3 km	700 m
27 Vallée-de-la-Petite-Yoho	7 heures	18,6 km	520 m	

 Facile  Modéré  Difficile

Les sentiers de randonnée sont indiqués sur la carte du parc (pages 8 et 9). Vous trouverez des rapports sur l'état des sentiers et des cartes de sentier au centre d'accueil du parc national Yoho ou sur le site parcscanada.gc.ca/sentiersyoho

Camping

Camping dans l'avant-pays		Tous les services	Prise électrique	Poste de vidange	Toilettes à chasse	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abris-cuisine	Eau potable	Abris oTENTik	Interprétation	Accès facile	Dates d'ouverture	Nombre d'empl.	Droits
PARC NATIONAL YOHO																
1	Monarch													2 mai – 14 oct.	44	17,60 \$
2	Kicking Horse													23 mai – 14 oct.	88	27,40 \$
3	Chutes-Takakkaw (accès piéton)													20 juin – 14 oct.	35	17,60 \$
4	Ruisseau-Hoodoo													20 juin – 2 sept.	30	15,70 \$

 On recommande de faire des réservations entre le 15 juin et le 15 septembre, pour les terrains de camping mis en évidence.

CAMPING DANS L'ARRIÈRE-PAYS

Les réservations sont obligatoires dans tous les terrains de camping de l'arrière-pays du parc national Yoho : Lac-Yoho, Chutes-Laughing, Chutes-Twin, Little Yoho et Ruisseau-McArthur. Les terrains de camping sont équipés de tabliers de tente, de toilettes sèches, de tables de pique-nique communes et de câbles ou de casiers à provisions. Les feux de camp sont interdits. Visitez parcscanada.gc.ca/pny-randonnee pour obtenir plus de détails.

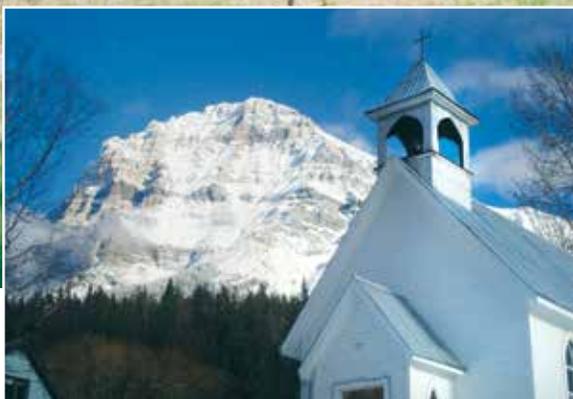
RÉSERVATIONS

reservation.pc.gc.ca

1-877-reserve (737-3783)

Pour réserver des places dans l'arrière-pays le jour même, veuillez vous rendre à un centre d'accueil.

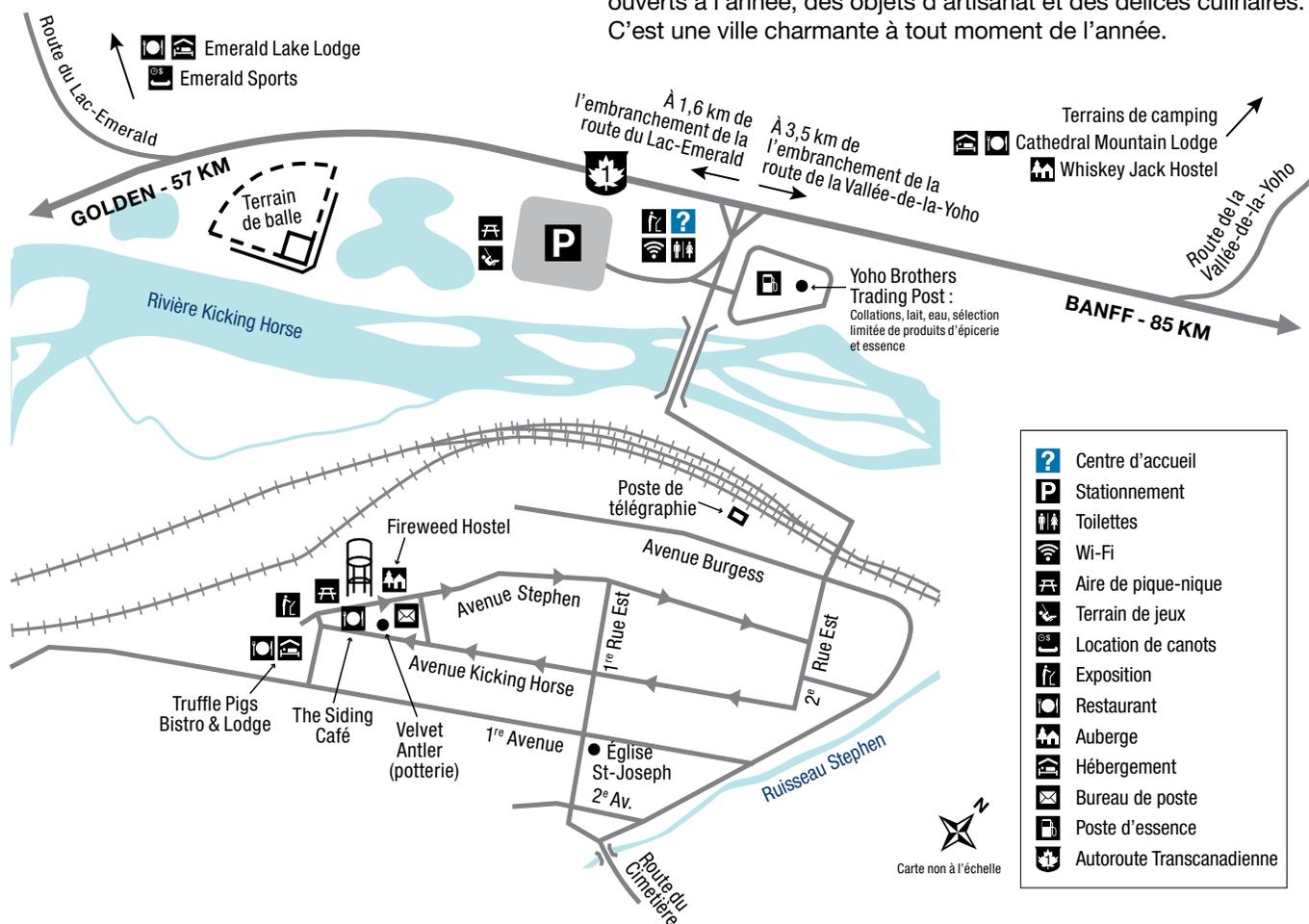
Village de Field



C. Chapman

C. Chapman

Fondé dans les années 1880 comme centre divisionnaire du chemin de fer du Canadien Pacifique, ce charmant village de moins de 200 habitants est un hameau de montagne authentique où les visiteurs peuvent trouver des établissements d'hébergement ouverts à l'année, des objets d'artisanat et des délices culinaires. C'est une ville charmante à tout moment de l'année.



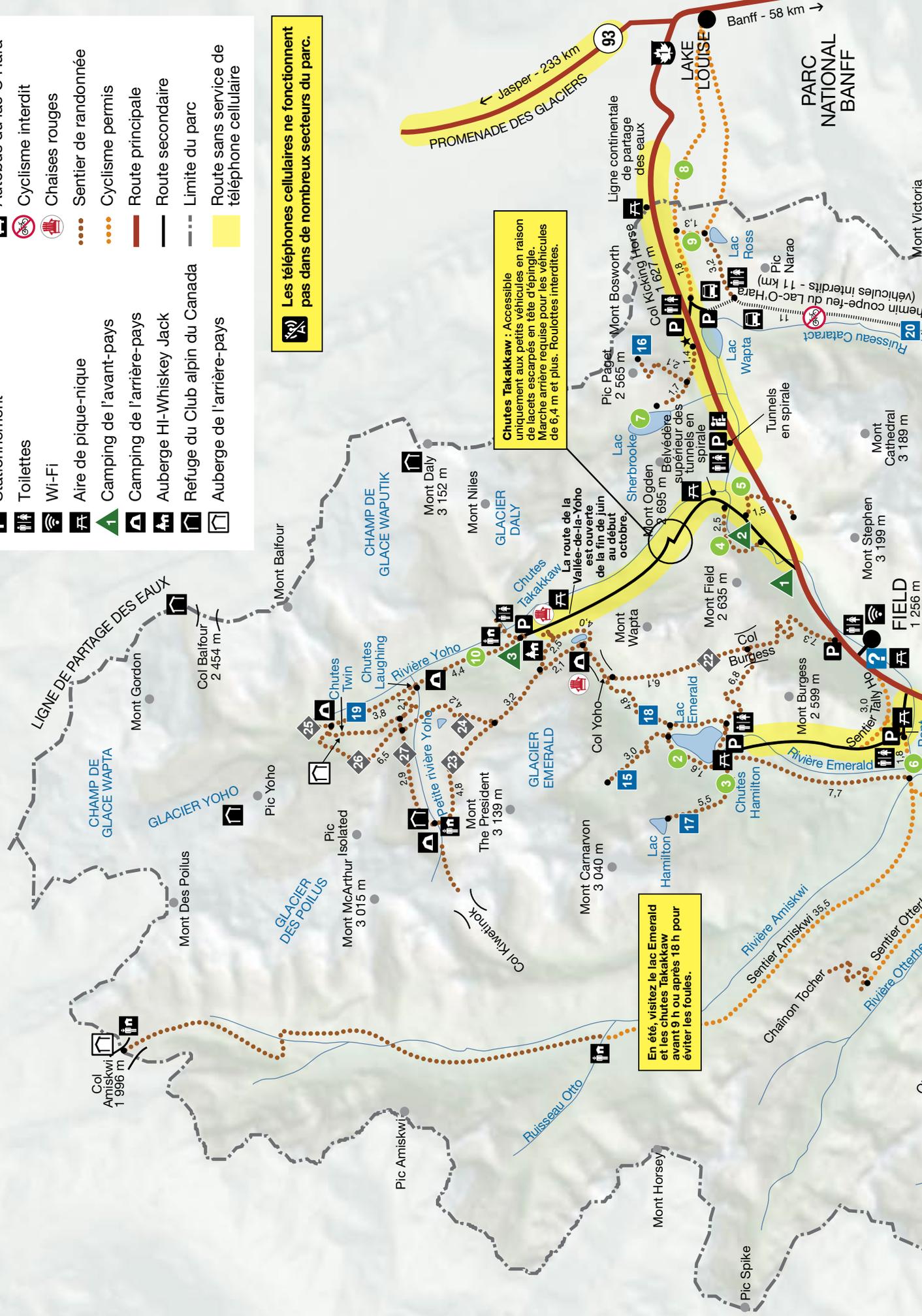
PARC NATIONAL YOHO

- | | | | |
|--|--------------------------------|--|--|
| | Centre d'accueil | | Postes de Parcs Canada |
| | Stationnement | | Autobus du lac O'Hara |
| | Toilettes | | Cyclisme interdit |
| | Wi-Fi | | Chaises rouges |
| | Aire de pique-nique | | Sentier de randonnée |
| | Camping de l'avant-pays | | Cyclisme permis |
| | Camping de l'arrière-pays | | Route principale |
| | Auberge HI-Whiskey Jack | | Route secondaire |
| | Refuge du Club alpin du Canada | | Limite du parc |
| | Auberge de l'arrière-pays | | Route sans service de téléphone cellulaire |

Les téléphones cellulaires ne fonctionnent pas dans de nombreux secteurs du parc.

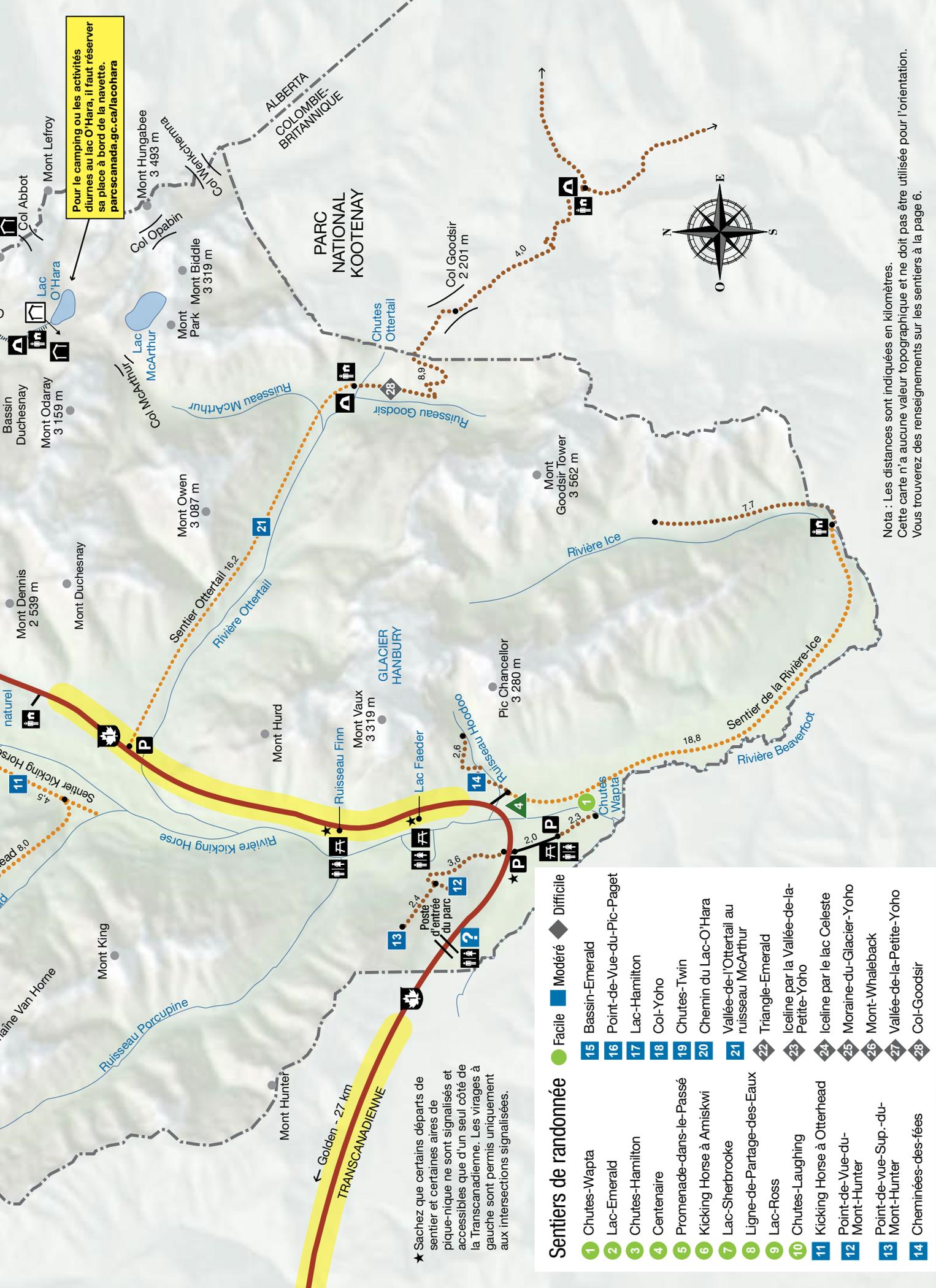
Chutes Takakkaw : Accessible uniquement aux petits véhicules en raison de lacets escarpés en tête d'épingle. Marche arrière requise pour les véhicules de 6,4 m et plus. Roulettes interdites.

En été, visitez le lac Emerald et les chutes Takakkaw avant 9 h ou après 18 h pour éviter les foules.



PARC NATIONAL BANFF

← Jasper - 233 km
93
→ Banff - 58 km



Pour le camping ou les activités diurnes au lac O'Hara, il faut réserver sa place à bord de la navette. parcs.canada.gc.ca/lacohara

★ Sachez que certains départs de sentier et certaines aires de pique-nique ne sont signalisés et accessibles que d'un seul côté de la Transcanadienne. Les virages à gauche sont permis uniquement aux intersections signalisées.

Sentiers de randonnée

● Facile	■ Modéré	◆ Difficile
1 Chutes-Wapta	15 Bassin-Emerald	
2 Lac-Emerald	16 Point-de-Vue-du-Pic-Paget	
3 Chutes-Hamilton	17 Lac-Hamilton	
4 Centenaire	18 Col-Yoho	
5 Promenade-dans-le-Passé	19 Chutes-Twin	
6 Kicking Horse à Amiskwi	20 Chemin du Lac-O'Hara	
7 Lac-Sherbrooke	21 Vallée-de-l'Ottertail au ruisseau McArthur	
8 Ligne-de-Partage-des-Eaux	22 Triangle-Emerald	
9 Lac-Ross	23 Iceline par la Vallée-de-la-Petite-Yoho	
10 Chutes-Laughing	24 Iceline par le lac Celeste	
11 Kicking Horse à Otterhead	25 Moraine-du-Glacier-Yoho	
12 Point-de-Vue-du-Mont-Hunter	26 Mont-Whaleback	
13 Point-de-vue-Sup.-du-Mont-Hunter	27 Vallée-de-la-Petite-Yoho	
14 Cheminées-des-fées	28 Col-Goodsir	

Nota : Les distances sont indiquées en kilomètres. Cette carte n'a aucune valeur topographique et ne doit pas être utilisée pour l'orientation. Vous trouverez des renseignements sur les sentiers à la page 6.

Aidez à protéger les visiteurs, les paysages et la faune

Respectez les règlements en vigueur dans le parc national Yoho pendant votre séjour :

- **Ne campez que dans les campings désignés.** Vous devez vous procurer un permis. Il est défendu de dormir dans votre voiture ou votre VR au bord de la route ou dans les voies d'arrêt, ou encore de monter une tente à l'extérieur d'un camping.
- La consommation **d'alcool** est interdite dans les lieux publics.
- La consommation de **cannabis** n'est pas autorisée dans les aires principales des campings et dans un rayon de 6 m des bâtiments et des terrains de jeux.
- Pendant les longues fins de semaine, l'alcool et le cannabis sont interdits dans tous les campings.
- Les **drones à usage personnel sont interdits** dans les parcs nationaux.
- **Évitez de laisser traîner des ordures.** Déposez tous les objets indésirables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.
- Il est illégal de cueillir des fleurs ou des champignons, d'abattre des arbres, de couper des branches, d'enlever des roches et des artefacts culturels ou de nuire de quelque autre manière aux objets naturels ou aux organismes vivants. Ne prenez que des photos.
- **Restez à l'écart des secteurs fermés au public.** Parcs Canada émet des ordonnances de fermeture et de restriction lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection supplémentaire. Les secteurs touchés sont délimités par des panneaux.
- **Soyez prudent si vous allumez un feu.** Les feux de camp ne sont autorisés que dans les foyers en métal désignés. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et éteignez-le complètement. Évitez de l'alimenter avec du bois mort, de l'écorce ou des branches. Renseignez-vous sur les interdictions de faire du feu.
- **Achetez un permis de pêche.** Les pêcheurs à la ligne doivent détenir un permis de pêche de parc national, qu'ils peuvent se procurer à un centre d'accueil de Parcs Canada. **Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.** Le Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada interdit l'usage de plombs de moins de 50 g et d'appâts naturels ou chimiques. Pour en savoir davantage, consultez le dépliant Sommaire du règlement sur la pêche, que vous pouvez obtenir dans les centres d'accueil de Parcs Canada.
- Les véhicules à moteur hors-route ne sont pas permis.
- **Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux.** Cette interdiction s'applique aux armes à air comprimé, aux artifices d'effarouchement des ours, aux arcs, aux frondes et à tout autre objet semblable.
- Les embarcations à moteur de tous genres sont interdites sur les lacs du parc national Yoho.



CRMR/D. Ziver

Avis à tous les pêcheurs, baigneurs et plaisanciers

Prévenir la prolifération des maladies et des espèces envahissantes dans les milieux aquatiques, c'est l'affaire de tous.

Tous les objets ayant touché à un plan d'eau doivent être nettoyés avant de pénétrer dans d'autres eaux.

NETTOYEZ votre embarcation et votre équipement pour enlever le sable, la boue, les plantes ou les matières végétales chaque fois que vous quittez un plan d'eau et avant d'entrer dans un autre plan d'eau.

VIDEZ toute l'eau de votre embarcation et de votre équipement sur la terre ferme avant de quitter le secteur.

SÉCHEZ complètement l'embarcation et l'équipement après chaque sortie. Si possible, faites-les sécher au soleil pendant au moins 24 heures.

Pour en savoir davantage :

pc.llykaquatics-aquatiquesllyk.pc@canada.ca

Loi sur les parcs nationaux du Canada

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer la réglementation des parcs nationaux conformément aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Ils sont de service 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-les pour signaler toute infraction commise dans un parc national.

1-888-927-3367 (parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay et parc national des Lacs-Waterton)

1-877-852-3100 (parc national Jasper et parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers)

Les contrevenants s'exposent à des poursuites en justice, à une comparution obligatoire en cour et à des amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.



P. Essick

Sécurité en montagne

Le temps imprévisible des montagnes peut vite changer l'état des routes et des sentiers. Vous pourriez aussi rencontrer un animal sauvage à tout moment, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez. Voici quelques précautions à prendre pour que votre séjour soit à la fois sécuritaire et agréable :

- Avant de partir, renseignez-vous sur l'état des sentiers en consultant le site parcscanada.gc.ca/sentiersyoho. Pour l'état des routes, consultez le site drivebc.ca (en anglais seulement) ou composez le **1-800-550-4997** (en anglais seulement).
- Respectez les limites de vitesse et restez à l'affût des animaux sauvages au bord de la route, même le long des tronçons clôturés. Certains animaux (ours et cougars) parviennent à franchir la clôture.
- Restez sur les routes et les sentiers désignés ainsi que sur les autres chaussées dures.
- Faites du bruit sur les sentiers pour prévenir la faune de votre présence.
- Restez conscient de votre entourage. Les écouteurs vous empêchent d'entendre la faune et accroissent les risques de rencontres dangereuses.
- Les animaux du parc sont actifs en toute saison – même les ours peuvent sortir de leur tanière en hiver. Apprenez à vous servir du gaz poivré, transportez-en une bombonne et gardez-la à portée de main. Regardez la vidéo suivante : parcscanada.gc.ca/gaz-poivre
- Tenez-vous loin des falaises, des saillies rocheuses et des eaux vives.

- Faites des recherches et planifiez bien vos excursions avec coucher. Tenez compte des restrictions, des fermetures et des conditions d'avalanche, et procurez-vous les permis exigés pour accéder à l'arrière-pays. Consultez les sites parcscanada.gc.ca/pny-randonnee et avalanche.ca pour obtenir des conseils de sécurité.
- Remettez votre itinéraire à une personne de confiance. **Les téléphones cellulaires ne fonctionnent pas dans de nombreux secteurs du parc**, notamment le long de la route de la Vallée-de-la-Yoho et de la route du Lac-Emerald et sur certains tronçons de la Transcanadienne. Consultez la carte du parc (pages 8 et 9) pour connaître les endroits précis.
- Si vous voyez ou rencontrez un ours, un cougar, un loup ou un coyote, signalez-le au personnel de Parcs Canada en appelant au 403-762-1473 dès que vous pouvez le faire sans danger.

Gardez vos enfants en sécurité

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un prédateur et se faire attaquer :

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les encouragez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.



Halverson/Parcs Canada

Respectez la limitation de vitesse

Si vous voyez un animal sauvage en bordure de route, ralentissez toujours.

Si vous vous arrêtez (il est déconseillé de le faire, par mesure de sécurité pour la faune) :

- Demeurez conscient de la circulation qui vous entoure.
- Rangez votre voiture à un endroit sûr.
- Ne vous arrêtez jamais dans une côte ou dans une courbe.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez l'animal quelques instants, prenez rapidement une photo et poursuivez votre route.
- En cas d'embouteillage, continuez votre chemin. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.

Gardez la maîtrise de vos animaux de compagnie

Les chiens et les autres animaux de compagnie peuvent être une source de stress pour la faune. Tout comme les loups et les coyotes, les chiens peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour éviter une situation dangereuse, il vous incombe de :



Tenir votre chien en laisse et en conserver la maîtrise en tout temps.

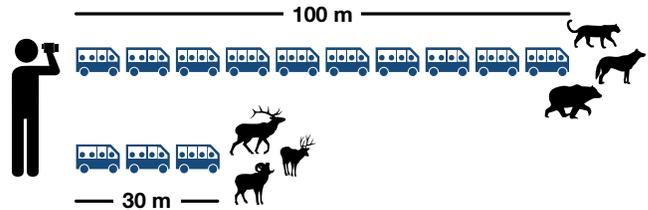


Ramasser les excréments de votre animal de compagnie et les déposer dans une poubelle.



Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Avant de vous éloigner, rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Prenez aussi l'habitude de le faire avant d'aller vous coucher.

Donnez à la faune l'espace dont elle a besoin



Photographiez la faune de l'intérieur d'un véhicule ou à une distance sûre :

- 30 m dans le cas des chevreuils, des wapitis, des orignaux et des mouflons d'Amérique;
- 100 m dans le cas des cougars, des ours, des coyotes et des loups.



Lorsque vous prenez des photos, évitez d'entourer l'animal, d'envahir son espace ou de le suivre. Servez-vous d'un téléobjectif ou montrez-le dans son milieu naturel et agrandissez l'image plus tard.



Évitez de faire sursauter l'animal. Si vous le faites bouger, vous êtes trop près.

Apprenez-en davantage sur la faune et la sécurité

Passez prendre un exemplaire des publications *Ils sont sauvages... c'est dans leur nature* et *Les ours et les humains* à un comptoir de renseignements de Parcs Canada ou consultez le site parcscanada.gc.ca/yoho-depliants

Également offert en anglais, en chinois, en japonais et en coréen.



Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national.

Les contrevenants sont passibles de poursuites en justice, et les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.

Rangez vos provisions et vos produits parfumés comme il se doit

Pour que votre emplacement soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (objets liés à la nourriture ou produits parfumés) comme, par exemple, ceux indiqués ci-dessous :

- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons, pleins ou vides;
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tous les produits (shampooing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres et linges à vaisselle);
- Barbecues – propres ou sales;
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.

Ne laissez jamais de nourriture ou d'objets odorants sans surveillance ou dans une tente, ne serait-ce que pour un instant.

Gardez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique propre



- La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés doivent être rangés.
- Déposez sans délai tous vos déchets et vos articles recyclables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.
- Videz vos eaux grises (eau de vaisselle) dans un évier extérieur ou au poste de vidange.
- Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.

Encore plus à découvrir

Lac O'Hara

Afin de protéger cette zone alpine sensible et d'offrir une expérience dans la nature, un système de quotas a été mis en place pour limiter le nombre de visiteurs utilisant le service d'autobus public qui dessert le lac O'Hara. Les places sont prises rapidement, et il faut réserver pour l'utilisation diurne et le camping.

Planifiez votre visite et réservez dès l'ouverture des réservations pour la saison : parcscanada.gc.ca/lacohara



R. Ouellet/Parcs Canada

L'hiver au parc Yoho

Emmagasinez des souvenirs inoubliables sur les sentiers paisibles de Yoho cet hiver. De la fin décembre au début avril, le parc national Yoho devient un paradis hivernal pour le ski de fond et la raquette.

Commencez votre aventure de ski de fond à partir du centre d'accueil ou rendez-vous directement au pont naturel, au lac Emerald ou au début de la route de la Vallée-de-la-Yoho pour accéder aux sentiers d'hiver entretenus, qui le sont grâce à la générosité du Kicking Horse Ski Club. khsc.ca (en anglais seulement)

On recommande quelques sentiers non entretenus pour la pratique de la raquette en hiver. Visitez parcscanada.gc.ca/yoho-hiver pour obtenir plus de détail. Veuillez toujours consulter les rapports sur l'état des sentiers et les avertissements à parcscanada.gc.ca/sentiersyoho avant de partir.



En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin; même une courte promenade non loin des stationnements peut vous mener en terrain avalancheux.



Veuillez respecter tous les panneaux de danger d'avalanche.

avalanche.ca (en anglais seulement)

Renseignements sur les parcs nationaux de montagnes

BANFF

Centre d'accueil de Banff : 403-762-1550
Centre d'accueil de Lake Louise : 403-522-3833
parcscanada.gc.ca/banff

Banff Lake Louise Tourism : 403-762-8421
banfflakelouise.com (en anglais seulement)

JASPER

Centre d'information de Jasper : 780-852-6176
parcscanada.gc.ca/jasper

Tourism Jasper : 780-852-6236
jasper.travel (en anglais seulement)

KOOTENAY

Centre d'accueil du parc Kootenay : 250-347-9505
parcscanada.gc.ca/kootenay

Tourism Radium/Chambre de commerce de Radium :
1-888-347-9331
radiumhotsprings.com (en anglais seulement)

PARCS NATIONAUX DU MONT-REVELTOKE ET DES GLACIERS

Centre de la découverte du Col-Rogers : 250-837-7500
parcscanada.gc.ca/glacier
parcscanada.gc.ca/revelstoke

PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON

Centre d'accueil du parc des Lacs-Waterton : 403-859-5133
parcscanada.gc.ca/waterton

YOHO

Centre d'accueil du parc Yoho : 250-343-6783
parcscanada.gc.ca/yoho

Hébergement et attractions à Field: field.ca (en anglais seulement)

RÉSERVATIONS

reservation.pc.gc.ca 1-877-reserve (737-3783)

Projets de construction

L'amélioration des routes, des ponts, des stationnements, des aires de fréquentation diurne et des services aux visiteurs se poursuivra dans les parcs de montagnes en 2019. Ces améliorations aideront Parcs Canada à offrir des expériences de qualité aux visiteurs tout en réalisant des gains en matière de préservation. Nous vous remercions de votre patience.



Planifiez :

parcscanada.gc.ca/construction-yoho
parcscanada.gc.ca/construction-banff
parcscanada.gc.ca/construction-jasper
parcscanada.gc.ca/construction-kootenay

Camping dans les parcs de montagnes

Camping dans l'avant-pays	Tous les services	Prise électrique	Poste de vidange	Toilettes à chasse	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abri-cuisine	Eau potable	Abris oTENTik	Interprétation	Accès facile	Dates d'ouverture	Nombre d'empl.	Droits
PARC NATIONAL KOOTENAY															
Canyon-Marble													20 juin – 9 sept.	61	21,50 \$
Prés-McLeod													13 juin – 16 sept.	88	21,50 \$
Redstreak													2 mai – 15 oct.	242	27,40 \$ - 38,20 \$
Pré-Crook's (groupes seulement)													Pour obtenir des renseignements sur les réservations et les droits de campings des groupes sans but lucratif, composez le 250-347-2218	1	
PARC NATIONAL BANFF															
Mont-Tunnel (Village I)													Jun – 7 oct.	618	27,40 \$
Mont-Tunnel (Village II)													toute l'année	209	27,40 \$ - 32,30 \$
Mont-Tunnel (caravaning)													9 mai – 7 oct.	322	38,20 \$
Lac-Two Jack (principal)													20 juin – 3 sept.	380	21,50 \$
Lac-Two Jack (bord du lac)													9 mai – 7 oct.	74	27,40 \$
Canyon-Johnston													Fermé pour cause de construction en 2019	132	27,40 \$
Mont-Castle													30 mai – 16 sept.	43	21,50 \$
Mont-Protection													21 juin – 2 sept.	72	21,50 \$
Lake Louise (tentes)													30 mai – 30 sept.	206	27,40 \$
Lake Louise (caravaning)													toute l'année	189	32,30 \$
Ruisseau-Mosquito													31 mai – 14 oct.	32	17,60 \$
Ruisseau-Silverhorn													15 juin – 30 sept.	45	15,70 \$
Lacs-Waterfowl													21 juin – 3 sept.	116	21,50 \$
Ruisseau-Rampart													31 mai – 14 oct.	50	17,60 \$
Lieu historique national Rocky Mountain House													14 mai – 28 sept.	43	25,50 \$
PARC NATIONAL JASPER															
Pocahontas													15 mai – 24 sept.	140	21,50 \$
Snaring													15 mai – 7 oct.	63	15,70 \$
Whistlers													Fermé pour cause de construction en 2019	780	27,40 \$ - 38,20 \$
Wapiti (été)													1 mai – 7 oct.	362	27,40 \$ - 32,30 \$
Wapiti (hiver)													7 oct. – 5 mai	75	27,40 \$ - 32,30 \$
Wabasso													1 mai – 7 oct.	231	21,50 \$ - 27,40 \$
Kerkeslin													15 mai – 30 sept.	42	15,70 \$
Lac-Honeymoon													15 mai – 24 sept.	35	15,70 \$
Jonas													15 mai – 24 sept.	25	15,70 \$
Champ-de-glace (VR)													1 mai – 30 oct.	100	15,70 \$
Champ-de-glace (tentes)													June 5 – 14 oct.	33	15,70 \$
Wilcox													June 5 – 24 sept.	46	15,70 \$

On recommande de faire des réservations entre le 15 juin et le 15 septembre, pour les terrains de camping mis en évidence.

Le terrain de camping est fermé pour la modernisation des installations. Vous trouverez les dates d'ouverture prévues en ligne.



Ne prenez que des photos,
ne laissez que la trace de vos pas.
Nous espérons vous revoir bientôt!

© Sa Majesté la reine du chef du Canada
N° de catalogue : P64-437/2019F-PDF
ISBN: 978-0-660-28504-7



**Veillez ralentir, pour votre sécurité
et celle de la faune.**

**EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 911
(Police, feu et ambulance)**

État des routes : Consultez les sites Web drivebc.ca
ou 511.alberta.ca (en anglais seulement)

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans
les parcs des montagnes.